

République française - Département du Tarn
**Délibérations du conseil municipal
de la Commune de Saint Lieux les Lavaur**

Nombre de membres	Séance du mardi 28 avril 2026
<p>Membres en exercice : 15 Présents : 11 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Date de la convocation : 14 avril 2026</p>	<p>Le vingt-huit avril deux mille vingt-six à 20 heures 00 le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Gilles CORMIGNON, Maire.</p> <p>Présents : Monsieur Gilles CORMIGNON, Monsieur Daniel ARMENGAUD, Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Monsieur Franck BRETEAU, Madame Sylvie RAYSSEGUIER, Monsieur Pascal FLAHAUT, Madame Sandrine ODON, Monsieur Christophe BREST, Monsieur Xavier BOULARD, Monsieur Laurent TONON, Madame Laetitia FAUX</p> <p>Représentées : Madame Nathalie CAUWET représentée par Madame Chloé SOULAYRAC-GELIS, Madame Laetitia LARTIGUE représentée par Monsieur Christophe BREST, Madame Adeline MOULIS représentée par Madame Sandrine ODON</p> <p>Excusé : Monsieur Francis BACCHIN</p> <p>Secrétaire de séance : Monsieur Christophe BREST</p>
Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 05 MAI 2026 et publication le 05 MAI 2026	

Délibération n° DE_34_2026

Objet :

Demande de fonds de concours - CCTA - mobilier de la nouvelle salle du conseil municipal

M. le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de meubler la nouvelle salle du conseil municipal. Il indique que des devis ont été reçus de la société C2 BUREAU (4 rue Jean le Rond d'Alembert, Site Saint-Antoine, 81000 ALBI) :

- Devis du 29/01/2026 comprenant 10 tables sur roulettes à plateau rabattable d'un montant de 2780 € HT soit 3414.48 € TTC,
- Devis du 16/03/2026 comprenant 30 chaises SOKOA ADIO d'un montant de 2850 € HT soit 3471.48 € TTC.

Il rappelle que la Communauté de communes Tarn-Agout apporte une aide au financement des opérations d'investissement en octroyant des fonds de concours.

Le conseil ainsi informé :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les crédits inscrits à l'opération n° 196 Réhabilitation des bâtiments communaux du BP 2026 de la Commune ;
- Vu les devis présentés ;
- Considérant que la Communauté de Communes Tarn-Agout peut apporter une aide pour financer des opérations d'investissement dans le cadre des fonds de concours ;

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

081-218102614-DE_34_2026-DE

A G E D I

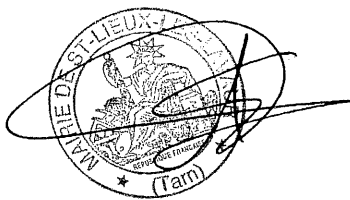
Et après avoir délibéré par

- Sollicite une subvention dans le cadre des fonds de concours auprès de la Communauté de communes Tarn-Agout pour l'achat de mobilier pour la salle du conseil municipal suivant le plan de financement suivant :

Fournisseur	Montant HT	
	en €	en %
C2 BUREAU (4 rue Jean le Rond d'Alembert, Site Saint-Antoine, 81000 ALBI) Devis du 29/01/2026 – 10 tables	2 780,00	
C2 BUREAU (4 rue Jean le Rond d'Alembert, Site Saint-Antoine, 81000 ALBI) Devis du 16/03/2026 – 30 chaises	2 850,00	
MONTANT TOTAL DES DÉPENSES	5 630,00	
CCTA – Fonds de concours	2 815,00	50
Commune - Autofinancement	2 815,00	50

- Demande à M. le Maire d'informer la Communauté de communes Tarn-Agout de toute modification qui pourrait être apportée à ce plan de financement.
- Habilité M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.
- Indique que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme,
Saint-Lieux-lès-Lavaur, les jour, mois et année susdits
Le Maire
Gilles CORMIGNON



Le secrétaire de séance
Christophe BREST

Date de transmission de l'acte: 05/05/2026

Date de réception de l'AR: 05/05/2026

081-218102614-DE_34_2026-DE

AGEDI